COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DF **CASTELSARRASIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 27 Février (27/02/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 21 février, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,

Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE. Mme Marie DOURLENT, Adjoints,

M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Philippe CHAUMERLIAC. M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH. M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux **ETAIENT REPRESENTES:**

M. Bernard REDON (représenté par M. Didier MOTHES), Adjoint,

M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme Estelle HEMMAMI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. Pierre GUILLAMAT), Mme Carine NICODEME (représentée par Mme Nathalie GALHO), Conseillers Municipaux,

ETAIENT EXCUSES:

Mme Marie CAVALIE, Mme Hélène DELTORT, Adjoints, M. André LENFANT, Conseiller Municipal,

M. Gérard VALLES est nommé secrétaire de séance.

FINANCES COMMUNALES 02 - 27 Février 2014 **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES -- ANNEE 2014.**

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2014 prévu dans les textes susvisés au cours de la présente séance.

> Pour copie conforme Moissac le 28 février 2014 e Maire,

ean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui cipeut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :





DEBAT D'ORIENTATIONS **BUDGETAIRES 2014**

Préalablement au vote du Budget Primitif 2014, le Conseil Municipal est invité à tenir son Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

éclairer le vote des élus Ce débat doit intervenir dans un délai de deux mois précédant le vote du budget et constitue une formalité substantielle destinée à

d'Orientations Budgétaires se tient en application des dispositions prévues par la Loi du 6 février 1992 relative à l'administration Bien que la tenue d'un tel débat soit obligatoire (Art. L.2312-1 du C.G.C.T.), ce dernier n'est pas sanctionné par un vote. Le Débat territoriale de la République

fonctionnement et en investissement, de discuter des grandes orientations budgétaires et fiscales qui prévaudront dans financière et sa stratégie. Il s'agit pour les conseillers municipaux d'examiner l'évolution des dépenses et des recettes, en Le Débat d'Orientations Budgétaires permet de situer la Ville de Moissac par rapport à son environnement, de préciser sa situation l'élaboration du Budget communal pour l'exercice 2014.

matière de dépenses de voirie, d'éclairage public et de travaux sur les bâtiments publics pour permettre un fonctionnement des budgets et pour l'investissement hors les reliquats de crédits sur les opérations déjà lancées avec des inscriptions minimes en Compte-tenu des échéances électorales, le Budget Primitif 2014 sera bâti pour le fonctionnement avec une reconduction des

Ce rapport présentera :

- le contexte financier pour 2014,
- les grandes lignes du budget communal de 2014 (fonctionnement et investissement)
- le niveau d'endettement de la collectivité.

1/ LE CONTEXTE FINANCIER POUR 2014

comptes publics sera porté en 2014 majoritairement par des économies en dépenses avec un objectif de 70% et 30% d'effort en Le projet de Loi de Finances 2014 s'inscrit pleinement dans la stratégie de redressement du pays. L'effort de rétablissement des recettes

principaux régimes de sécurité sociale et des régimes complémentaires. encadrent les dépenses de l'assurance maladie et aux économies en dépense dans le cadre du rétablissement des comptes des construit sur une baisse de dépenses hors dette et pensions d'un tel montant. Cet objectif sera réalisé grâce aux normes qui Ainsi, l'objectif de dépense de l'Etat hors dette et pensions est abaissé de 1,5 Md€. C'est la première fois qu'un budget sera

L'effort sur les dépenses est partagé avec :

- les collectivités locales : 1,5 milliard d'euros de baisse de la dotation de l'Etat aux collectivités locales ;
- taxes affectées de 15 %."(ministère de l'Economie et des Finances) ETP. "Depuis 2007, les effectifs ont augmenté de 6 % et leurs moyens financiers provenant de crédits budgétaires ou de les opérateurs de l'État : diminution de 4 % des moyens affectés par l'Etat. De plus, leurs effectifs seront réduits de 1 242

dans le Projet de Loi de Finances 2013 ce qui représente une baisse de 2.5% Donc, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales diminueront de 1,5 Md€ au lieu des 750 millions d'euros annoncés

Les prévisions de recettes du budget 2014 de la Ville de Moissac prendront en compte la diminution des dotations

2/ LES GRANDES LIGNES DU BUDGET COMMUNAL DE 2014

opérations déjà lancées et faisant l'objet de marché notifié pour lesquelles la collectivité est engagée seront inscrits ainsi que les crédits votés en séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2014 en anticipation du vote du budget. Pour l'investissement, aucun nouveau programme ne sera prévu sur ce budget primitif, seuls des reliquats de crédits sur les Les dépenses de fonctionnement seront reconduites en fonction des réalisations de 2013

2-1 / LES PERSPECTIVES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES

Globalement, le projet de Loi de Finances 2014 annonce une baisse des dotations par rapport à 2013 de 1.5 Md€. Par ailleurs, cette enveloppe des concours financiers de l'Etat diminuera à nouveau de 1,5 Md€ en 2015.

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

Elle regroupe la dotation forfaitaire (DF), la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation nationale de péréquation (DNP).

La dotation forfaitaire

devrait s'élever à 2 527 391 € soit – 31 885 € par rapport à 2013 (baisse de 1.25%). Elle s'élevait à 2 559 276 € en 2013. D'après le projet de Loi de Finances 2014 et les diminutions annoncées, la dotation forfaitaire

La dotation de solidarité urbaine

conséquence une augmentation de 1.3% de cette dotation pour les communes classées dans les 500 premières. La Ville de En 2013, elle représentait 716 999 € €. Le projet de Loi de Finances 2014 prévoit un renforcement de la péréquation qui a pour Moissac se situe 274^{ème} La dotation de solidarité urbaine pour 2014 devrait être de 726 320 € soit + 9 321 € (+1.3%).

La dotation nationale de péréquation

entre les collectivités territoriales, principalement liées aux écarts de ressources, la dotation nationale de péréquation devrait être revalorisée de 1.3% pour la Ville de Moissac. La dotation nationale de péréquation devrait être de 331 412 € en 2014 soit + 4 253 € Notifiée en 2013 à hauteur de 327 159 €, le projet de Loi de Finances 2014, dans un souci de tenir comptes des fortes disparités

2013 ce qui représente – 0.8% par rapport à 2013). La dotation globale de fonctionnement (DGF) devrait atteindre pour 2014 le montant de 3 585 123 € (soit – 18 311 € par rapport à

communes plus riches fiscalement Sans la volonté de l'Etat de renforcer la péréquation par la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation, la Ville de Moissac enregistrera en 2014 une baisse de sa dotation globale de fonctionnement bien en dessous de celles de certaines

Les ressources fiscales et assimilées

La fiscalité directe

S'agissant de la politique fiscale, la ville de Moissac entend maintenir ses taux d'imposition afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages en cette période de crise. La volonté de la municipalité est de ne pas augmenter la fiscalité sur 2014. Le coefficient annuel de revalorisation forfaitaire des bases sera de 0.9% bien en dessous de l'inflation (+1.3%).

98 490	6 646 222		6 547 732		
2 187	529 666	289 799	527 479	289 200	foncière non bâti
59 939	3 531 223	11 758 986	3 471 284	11 740 000	foncière bâti
36 364	2 585 333	13 832 710	2 548 969	13 741 000	d'habitation
Richesses Fiscales supplémentaires sur 2013	Produit constaté en 2013 (CA 2013)	Bases réelles 2013	Produit Prévisionnel 2013 (BP2013)	Bases prévisionnelles 2013	Taxes

Prévision de la fiscalité 2014 :

13 864 669		prévisionnelles 2013 13 741 000 11 740 000 289 200
		υΓÉν
11 01E EEO	291 803	اج
1104000		

Le produit fiscal attendu sur les trois taxes pour 2014 est estimé à 6 681 886 € soit 134 154 € de plus que le produit prévisionnel de 2013 ou + 35 664 € par rapport au produit fiscal encaissé en 2013.

Les compensations fiscales

dans le cadre d'une politique nationale. Ces allocations de l'Etat visent à compenser les collectivités locales des mesures d'exonération antérieurement décidées par l'Etat

compensations fiscales ont diminuées de 4,4% pour la Ville de Moissac. En 2013, le montant des compensations fiscales devait diminuer d'après le projet de Loi de Finances de 14.42% en réalité les

concours respecte la norme prévue dans le projet de loi de finances. Les compensations fiscales jouent, par ailleurs, un rôle d'ajustement dans les concours financiers de l'Etat, afin que le total des

une perte estimée par rapport à 2013 de 113 252 €. Le montant des compensations fiscales pour 2014 devrait diminuer de 20% conformément au Projet de Loi de Finances 2014 soit

	453 010	566 262	
	55 474	69 343	La contribution économique territoria
-20,00%	91 374	114 218	La taxe foncière sur les propriétés n
	55 279	69 099	La taxe foncière sur les propriétés b
	250 882	313 602	La taxe d'habitation
Evolution en % 2013/2014	2014	2013	Compensations fiscales au titre de

Le produit de l'activité des services

de la Communauté de Communes. domaine public. Egalement sont comptabilisés dans ce chapitre les remboursements des personnels municipaux mis à disposition spectacles, concerts) et dans les services enfance - jeunesse (ALAE, centres de loisirs) ou encore des droits d'occupation du Il s'agit des repas cantines, des droits d'inscriptions ou entrées dans les services du pôle culturel (école de musique, bibliothèque,

produits ont représenté 698 K€ en 2013. Le budget 2014 reconduira les produits constatés sur 2013. L'évolution de ce poste est liée à la fois à la fréquentation des équipements mais aussi aux tarifs fixés par la collectivité. Ces

Globalement, les recettes de fonctionnement de la Ville de Moissac ne baisseront pas en 2014 :

2 591	
113 252	COMPENSATIONS -
134 154	FISCALITE
18 31	DGF -

LES DEPENSES

Les dépenses à caractère général

de 4% Les dépenses à caractère général (chapitre 011) seront diminuées de 150 000 € sur le budget 2014 ce qui représente une baisse

Les dépenses de personnel

charges patronales intervenues sur 2013. La Collectivité tendra vers une maîtrise de la masse salariale en 2014. Ce poste sera reconduit en fonction de la paie du mois de janvier 2014, afin de prendre en compte toutes les augmentations de

Les subventions aux associations

l'élaboration du budget La Ville de Moissac maintiendra son soutien au milieu associatif mais l'enveloppe budgétaire sera définie au moment de

Un ajustement par un budget supplémentaire ou une décision modificative sera toutefois possible.

Pour 2014, les dépenses d'investissement qui seront inscrites au budget correspondront à

Achèvement de l'aménagement du Patus : Coût global de l'opération 2 106 000 € TTC soit 1 760 870 € HT. Reste sur 2014 : 995 272 € en dépenses et 415 317 € en recettes.

LE PATUS

Coût de l'opération H.T.	1 760 870	%
Subvention ETAT DETR	282 008	16%
Subvention ETAT DRAC	181 425	10%
Subvention REGION	272 912	15,5%
Subvention DEPARTEMENT	272 912	15,5%
Part Communale	751 613	43%

- 0 Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : 44 815 € en dépenses 2014
- 0 Achèvement de la réfection de l'école de la Mégère : Coût global de l'opération : 840 000 € TTC soit 702 341 €HT. Reste sur 2014 : 237 941 € en dépenses et 150 387 € en recettes.

ECOLE LA MEGERE

74,32%	521 947	Part Communale
11,44%	80 372	Subvention DEPARTEMENT
	E	Subvention REGION
14,24%	100 022	Subvention ETAT DETR
%	702 341	Coût de l'opération H.T.

0 Maison de l'emploi et de la Solidarité : Coût global de l'opération : 1 881 077 € TTC soit 1 572 807 € HT. Reste sur 2014 : 100 000 € en dépenses et 223 237 € en recettes.

MAISON DE LA SOLIDARITE

53%	829 807	Part Communale
16%	244 000	Subvention DEPARTEMENT
16%	244 000	Subvention REGION
16%	255 000	Subvention ETAT DGE
%	1 572 807	Coût de l'opération H.T.

- Honoraires et travaux 1^{ère} phase de la micro crèche « Mômerie » : 200 000 €
- Travaux de signalisation : 50 000 €
- o Travaux jardin public Rue Poumel : 60 000 €
- o Travaux passerelle du port : 140 000 €
- Etude ZAC Croix de Lauzerte : 60 000 €

LES RECETTES

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Le montant à percevoir sur 2013 et correspondant aux dépenses de l'exercice 2012 est estimé à 350 000 €.

Les subventions d'investissement

nouvelles opérations qui seront définies ultérieurement. Les principales subventions qui seront inscrites au BP 2014 sont : subventions d'investissement seront rajoutées par le Budget Supplémentaire ou par une décision modificative en fonction de Les subventions d'investissement connues, notifiées et non versées seront reportées sur le budget 2014. Les nouvelles

- Sur l'Aménagement du Patus : subventions attendues = 415 317 €
- Sur l'OPAH : subvention attendue = 13 115 €
- ວ Sur l'école de la Mégère : subventions attendues = 150 387 €
- Sur la Maison de l'Emploi et de la Solidarité : subventions attendues = 223 237 €

- ANALYSE DE LA DETTE
- L'encours de la dette : 1 017 € par habitant (moyenne de la strate 2010 : 1 073 €). Pour information, l'encours de la dette était de 980 € par habitant au 31/12/2012.

2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014 1	2013 1:	2012	2011 1	2010 1:	2009 1:	2008 1:	Année Capital restan
2 751 694,78	3 496 133,13	4 262 519,23	5 042 926,86	5 961 193,90	6 991 747,70	8 063 314,09	9 183 582,58	10 382 986,17	11 599 567,81	12 836 769,95	12 497 852,58	11 774 192,96	12 062 309,16	13 101 898,29	11 021 287,42	Capital restant du au 31/12

CONCLUSION

Le budget 2014 qui vous sera prochainement soumis sera bâti :

- sans augmentation de fiscalité
- avec un effort de réduction des dépenses de fonctionnement pour permettre à la Ville de Moissac d'investir tout en diminuant son endettement.